

# **ANNEXES**



## LEXIQUE

**ALE** : Agence Locale pour l'Emploi  
**AP** : Association de Parents (écoles)  
**AViQ** : Agence pour une Vie de Qualité  
**CCPH** : Commission Consultative de la Personne Handicapée  
**CDLD** : Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation  
**CEB** : Certificat d'Etudes de Base  
**CM** : Convention des Maires  
**CODIR** : Comité de Direction  
**COFIL** : Comité de Pilotage  
**CPAS** : Centre Public d'Action Sociale  
**DO3** : Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement  
**DO4** : Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie  
**DPC** : Déclaration de Politique Communale  
**DPR** : Déclaration de Politique Régionale  
**EENC** : Evaluations Externes Non-Certificatives  
**EPN** : Espace Public Numérique  
**FEDER** : Fonds Européen de Développement régional  
**FWA** : Fédération Wallonne des Agriculteurs  
**GAL** : Groupe d'Action Locale  
**JCPMF** : Je Cours Pour Ma Forme  
**MRS** : Maison de Repos et de Soins  
**ODD** : Objectif de Développement Durable  
**OO** : Objectif Opérationnel  
**OP** : Objectif Politique  
**OS** : Objectif Stratégique  
**PAEDC** : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat  
**PCDN** : Plan Communal de Développement de la Nature  
**PCDR** : Plan Communal de Développement Rural  
**PCM** : Plan Communal de Mobilité  
**PCS** : Plan de Cohésion Sociale  
**PIC** : Plan d'Investissement Communal  
**PMR** : Personne à Mobilité Réduite  
**PLP** : Partenariat Local de Prévention  
**PO** : Pouvoir Organisateur (écoles)  
**PPT** : Programme Prioritaire de Travaux  
**PSL** : Partenariat Stratégique Local  
**PSSP** : Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention  
**PST** : Plan Stratégique Transversal  
**RCA** : Régie Communale Autonome  
**SI** : Syndicat d'Initiative  
**UCM** : Union des Classes Moyennes  
**VE** : Volet Externe  
**VI** : Volet Interne  
**ZAEM** : Zone d'Activité Economique Mixte

# Synthèse budgétaire ordinaire

Nom du projet ou action	Personnel	Fonctionnement	Dotés	Total Dépenses	Subsidés	Prestations	Total Recettes	Saldo R-D	Commentaires, notes
<b>2018</b>									
Actions de financement de la commune	C 0,00	C 20.000,00	C 0,00	20000,0	C 7.500,00	C 0,00	7500,0	12500,0	
Actions de sensibilisation sur les maladies graves et démentielles	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
BEWAAPP	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Campagnes Radio	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Commune Maya	C 0,00	C 1.000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	1000,0	
Conférence sur la question de la légalité des terrains de sport synthétiques	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	500,0	
Déjeuner des cours de récréationaux aux élèves de 2ème maternelle	C 0,00	C 2.500,00	C 0,00	2500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	2500,0	
Dynamiser "Je Cours Pour Ma Forme"	C 0,00	C 2.000,00	C 0,00	2000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	2000,0	
Investir dans le café vélo quant à l'utilisation des infrastructures sportives gérées par la Région	C 0,00	C 500.000,00	C 0,00	500000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	500000,0	
Commune Autonome	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Migration des citoyens	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	500,0	
Mise en place d'un Conseil Communal (Consultatif) de la Jeunesse	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	500,0	
Organisation de conférences thématiques pour les Seniors	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Organisation de tables rondes avec les partenaires territoriaux	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Organiser des conférences thématiques et des ateliers sur l'agriculture	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Organiser des Journées de sensibilisation et participer activement à celles déjà existantes à l'échelon national	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Organiser le Salon du Sport	C 0,00	C 1.000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	1000,0	
Organiser le salon du véhicule électrique et hybride	C 0,00	C 5.000,00	C 0,00	5000,0	C 0,00	C 5.000,00	5000,0	0,0	
Poursuivre les projets avec le Groupe d'Action Local (GAL)	C 0,00	C 11.255,00	C 0,00	11255,0	C 0,00	C 0,00	0,0	11255,0	Il s'agit du subside annuel alloué au GAL et représente les 10 % de la part locale de cofinancement prévu dans le plan de financement approuvé séparément par les 3 communes du territoire du GAL en séance du Conseil communal du 18 février 2016
Projet culturel de sensibilisation "agri-culture"	C 0,00	C 2.000,00	C 0,00	2000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	2000,0	
Projet de réduction de conflits entre enfants dans les cours de récréation	C 0,00	C 2.750,00	C 0,00	2750,0	C 2.000,00	C 0,00	2000,0	750,0	
Présentation des projets novés par la journée du vélo	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 500,00	C 0,00	500,0	0,0	
Remettre en place le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée	C 0,00	C 750,00	C 0,00	750,0	C 0,00	C 0,00	0,0	750,0	
Remise en place de l'Agence Local pour l'Emploi (ALE)	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Semaine de l'arbre	C 0,00	C 1.500,00	C 0,00	1500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	1500,0	
Sérialisation des chats errants	C 0,00	C 3.000,00	C 0,00	3000,0	C 1.500,00	C 0,00	1500,0	1500,0	
<b>2020</b>									
Actions de financement de la commune	C 0,00	C 20.000,00	C 0,00	20000,0	C 7.500,00	C 0,00	7500,0	12500,0	
Actions de sensibilisation sur les maladies graves et démentielles	C 4.638,05	C 1.500,00	C 0,00	6138,05	C 4.638,05	C 0,00	4638,05	1500,0	Le subside annuel perçu (23.930,24 C) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est la raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.
Adriano D'Line	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
BEWAAPP	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	250,0	
Campagnes Radio	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 25,00	25,0	225,0	
Commune Maya	C 0,00	C 1.000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	1000,0	
Création d'une Commission Consultative des Professionnels de la Santé	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	500,0	
Création d'une journée des nouvelles familles villageoises	C 0,00	C 1.500,00	C 0,00	1500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	1500,0	
Créer l'annuaire à l'égard des personnes peu mobiles	C 2.219,02	C 250,00	C 0,00	2469,02	C 2.219,02	C 0,00	2219,02	250,0	Le subside annuel perçu (23.930,24 C) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est la raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.
Créer l'esprit de solidarité entre voisins	C 2.219,02	C 1.000,00	C 0,00	3219,02	C 2.219,02	C 0,00	2219,02	1000,0	Le subside annuel perçu (23.930,24 C) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est la raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.
Créer le salon du Logement	C 4.638,05	C 2.000,00	C 0,00	6638,05	C 4.638,05	C 0,00	4638,05	2000,0	Le subside annuel perçu (23.930,24 C) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est la raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Activité	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Developper des ateliers d'identification autour de l'équilibre	C 4 638,05	C 1.500,00	C 0,00	6138,05	C 4 638,05	C 0,00	4838,05	C 0,00	1500,00												
Depenser des cours de recyclés aux élèves de Zems natiemelo	C 0,00	C 6.000,00	C 0,00	6000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Dynamiser "Je Cours Pour Ma Ferme"	C 0,00	C 2.000,00	C 0,00	2000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Elaborer une charte en lien avec l'agriculture pour les citoyens vétérans	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Fête de l'Environnement	C 0,00	C 1.500,00	C 0,00	1500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Intervenir dans le cadre verté quant à l'utilisation des infrastructures sportives gérées par la Région Communale Autonome	C 0,00	C 500.000,00	C 0,00	500000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Migration des batteurs	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Mise en place d'un City-club	C 0,00	C 2.500,00	C 0,00	2500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Mise en place d'un Conseil Communal (Consultatif) de la Jeunesse	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Optimisation de conférences thématiques pour les Seniors	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Organisation de tables rondes avec les partenaires territoriaux	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Organiser des conférences thématiques et des ateliers sur l'agriculture	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Organiser des Journées de sensibilisation et participer activement à créer déjà subvention à l'Action national	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Organiser le Salon de Sport	C 0,00	C 1.000,00	C 0,00	1000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Organiser un Salon de l'Emploi - JOBS DAYS	C 0,00	C 3.500,00	C 0,00	3500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Poursuivre les projets avec le Groupe d'Action Locale (GAL)	C 0,00	C 11.255,00	C 0,00	11255,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Prévenir le stress au travail par des ateliers et des conférences	C 4 638,05	C 1.000,00	C 0,00	5638,05	C 0,00	C 0,00	4638,05	C 0,00	1000,00												
Projet culturel de sensibilisation "Agri-Culture"	C 0,00	C 2.000,00	C 0,00	2000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Promotion des points moués par le Journal du vélo	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Remettre en place le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée	C 0,00	C 750,00	C 0,00	750,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Renforcer la collaboration avec le Syndicat d'initiative pour développer de nouveaux projets	C 0,00	C 1.000,00	C 0,00	1000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Répondre et recenser le petit patrimoine villageois	C 0,00	C 10.000,00	C 0,00	10000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Revue/évaluation de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Semaine de l'arbre	C 0,00	C 1.500,00	C 0,00	1500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Sérialisation des chas errans	C 0,00	C 3.000,00	C 0,00	3000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
2021	C 23.190,24	C 584.335,00	C 0,00	607.525,24	C 46.770,24	C 25,00	46.795,24	C 0,00	560.730,00												
Actions de Bourgeoisement de la commune	C 0,00	C 20.000,00	C 0,00	20000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Actions de sensibilisation sur les métiers verts et déjeunettes	C 4 638,05	C 1.500,00	C 0,00	6138,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	C 0,00	1500,00												
Apôtre DTUo	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
BEWAPP	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Campagnes Radon	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Commune Moye	C 0,00	C 1.000,00	C 0,00	1000,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Création d'une Commission Consultative des Professionnels de la Santé	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Création d'une Journée des nouveaux familles vétérans	C 0,00	C 1.500,00	C 0,00	1500,00	C 0,00	C 0,00	0,00	C 0,00	0,00												
Créer l'annuaire à l'égard des personnes peu mobiles	C 2.319,02	C 250,00	C 0,00	2568,02	C 2.319,02	C 0,00	2319,02	C 0,00	250,00												
Créer l'esprit du subsidez votre voisins	C 2.319,02	C 1.000,00	C 0,00	3319,02	C 2.319,02	C 0,00	2319,02	C 0,00	1000,00												
Créer le salon de l'Logement	C 4 638,05	C 2.000,00	C 0,00	6638,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	C 0,00	2000,00												

Le subside annuel perçu (23.190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est le raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Le subside annuel perçu (23.190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est le raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Le subside annuel perçu (23.190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est le raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Le subside annuel perçu (23.190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est le raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Le subside annuel perçu (23.190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mi-temps). C'est le raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.



Dispenser des cours de natation aux élèves de Zéro maternelle	C 0,00	C 6 000,00	C 0,00	6000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-6000,0	
Dynamiser "Je Cours Pour Ma Forme"	C 0,00	C 2 000,00	C 0,00	2000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-2000,0	
Fête de l'environnement	C 0,00	C 1 500,00	C 0,00	1500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1500,0	
Intervenir dans le club vélié quant à l'utilisation des infrastructures sportives gérées par la Région	C 0,00	C 500 000,00	C 0,00	500000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500000,0	
Communauté Autoentrepreneurs	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Migrations des bassins	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500,0	
Mise en place d'un Conseil Communal (Consultatif) de la Jeunesse	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500,0	
Organisation de conférences thématiques pour les Seniors	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500,0	
Organisation de tables rondes avec les partenaires linguistiques	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Organiser des conférences thématiques et des ateliers sur l'agriculture	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Organiser des journées de sensibilisation et participer notamment à celles déjà existantes à l'échelon national	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Organiser le Salon du Sport	C 0,00	C 1 000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1000,0	
Organiser un Salon de l'Emploi - JOBS DAYS	C 0,00	C 35 000,00	C 0,00	35000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-35000,0	
Prévenir le stress au travail par des actions et des conférences	C 4 638,05	C 1 000,00	C 0,00	5638,05	C 4 638,05	C 0,00	4838,05	-1000,0	
Projet culturel de sensibilisation "agri-culture"	C 0,00	C 2 000,00	C 0,00	2000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-2000,0	
Présentation des points chauds par la journée du vélo	C 0,00	C 580,00	C 0,00	580,0	C 580,00	C 0,00	580,0	0,0	
Remettre en place le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée	C 0,00	C 750,00	C 0,00	750,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-750,0	
Renforcer la collaboration avec le Syndicat d'Initiative pour développer de nouveaux projets	C 0,00	C 1 000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1000,0	
Revalorisation de l'Agence Localo pour l'Emploi (ALE)	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Semaine de l'eau	C 0,00	C 1 500,00	C 0,00	1500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1500,0	
Sérialisation des chats errants	C 0,00	C 3 000,00	C 0,00	3000,0	C 1 500,00	C 0,00	1500,0	-1500,0	
2023	C 23 190,24	C 558 080,00	C 0,00	581 270,24	C 34 795,24	C 25,00	18500,0	-546 475,00	
Actions de fleurissement de la commune	C 0,00	C 20 000,00	C 0,00	20000,0	C 7 500,00	C 0,00	7500,0	-12500,0	
Actions de sensibilisation sur les maladies graves et dépressives	C 4 638,05	C 1 500,00	C 0,00	6138,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	-1500,0	
Agènes DJ Do	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
BEVALPP	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Campagnes Rhodan	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 25,00	25,0	-225,0	
Commune Maya	C 0,00	C 1 000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1000,0	
Création d'une Commission Consultative des Professionnels de la Santé	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500,0	
Création d'une Journée des nouvelles familles villageoises	C 0,00	C 1 500,00	C 0,00	1500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1500,0	
Créer l'ennéade à l'égard des personnes pour mobilité	C 23 190,24	C 250,00	C 0,00	2588,02	C 23 190,24	C 0,00	23 190,24	-250,0	
Créer l'esprit de solidarité entre voisins	C 23 190,24	C 1 000,00	C 0,00	3319,02	C 2 319,02	C 0,00	23 190,24	-1000,0	
Créer la saison du logement	C 4 638,05	C 2 000,00	C 0,00	6638,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	-2000,0	
2024	C 4 638,05	C 1 500,00	C 0,00	6138,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	-1500,0	
2025	C 0,00	C 6 000,00	C 0,00	6000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-6000,0	
2026	C 0,00	C 2 000,00	C 0,00	2000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-2000,0	
2027	C 0,00	C 500 000,00	C 0,00	500000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500000,0	
2028	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
2029	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500,0	

Le subside annuel perçu (23 190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaires du coordinateur - mt-temps).  
C'est le reliquat pour lequel on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Le subside annuel perçu (23 190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaire du coordinateur - mt-temps).  
C'est le reliquat pour lequel on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Le subside annuel perçu (23 190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaire du coordinateur - mt-temps).  
C'est le reliquat pour lequel on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Le subside annuel perçu (23 190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaire du coordinateur - mt-temps).  
C'est le reliquat pour lequel on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Le subside annuel perçu (23 190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (salaire du coordinateur - mt-temps).  
C'est le reliquat pour lequel on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.

Organisation de conférences thématiques pour les Secteurs	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-400,0	
Organisation de tables rondes avec les partenaires touristiques	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-200,0	
Organiser des conférences thématiques et des ateliers sur l'agriculture	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-200,0	
Organiser des journées de sensibilisation et participer activement à celles déjà existantes à l'échelon national	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-200,0	
Organiser le Salon du Sport	C 0,00	C 1 000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	1000,0	
Prévenir le stress au travail par des ateliers et des conférences	C 4 638,05	C 1 000,00	C 0,00	5638,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	1000,0	
Projet culturel de sensibilisation "agri-culture"	C 0,00	C 2 000,00	C 0,00	2000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	2000,0	
Promotion des points nouveaux par la journée du vélo	C 0,00	C 580,00	C 0,00	580,0	C 580,00	C 0,00	580,0	0,0	
Rembourse en place le Conseil Consultatif de la Personne Handicapée	C 0,00	C 750,00	C 0,00	750,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-750,0	
Renforcer la collaboration avec le Syndicat d'initiative pour développer de nouveaux projets	C 0,00	C 1 000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1000,0	
Revalorisation de l'équipe Locale pour l'emploi (ALE)	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Semaine des Femmes	C 0,00	C 1 500,00	C 0,00	1500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1500,0	
Stimulation des chais emaris	C 0,00	C 3 000,00	C 0,00	3000,0	C 0,00	C 0,00	1500,0	1500,0	
2024	C 23 190,24	C 551 080,00	C 0,00	574 270,24	C 32 770,24	C 25,00	37 795,24	-841 475,00	
Actions de feulement de la commune	C 0,00	C 70 000,00	C 0,00	70000,0	C 7 500,00	C 0,00	7500,0	12000,0	
Actions de sensibilisation sur les maladies graves et dégénératives	C 4 638,05	C 1 500,00	C 0,00	6138,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	1500,0	
Ateliers D'uro	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
BEWAP	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Campagnes Radon	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 25,00	C 0,00	25,0	-225,0	
Commune Mays	C 0,00	C 1 000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1000,0	
Création d'une Commission Consultative des Professionnels de la Santé	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500,0	
Création d'une journée des nouvelles familles viticoles	C 0,00	C 1 500,00	C 0,00	1500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1500,0	
Créer l'entraide à l'égard des personnes peu mobiles	C 2 319,02	C 250,00	C 0,00	2589,02	C 2 319,02	C 0,00	2319,02	250,0	
Créer l'esprit de solidarité entre voisins	C 2 319,02	C 1 000,00	C 0,00	3319,02	C 2 319,02	C 0,00	2319,02	1000,0	
Créer le salon du Logement	C 4 638,05	C 2 000,00	C 0,00	6638,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	2000,0	
Développe des ateliers d'alimentation saine et équilibrée	C 4 638,05	C 1 500,00	C 0,00	6138,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	1500,0	
Développer des cours de randonnée aux élèves de 2ème maternelle	C 0,00	C 6 000,00	C 0,00	6000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	6000,0	
Dynamiser "Je Cours Pour Ma Femme"	C 0,00	C 2 000,00	C 0,00	2000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-2000,0	
Fête de l'Environnement	C 0,00	C 1 500,00	C 0,00	1500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-1500,0	
Intervenir dans le cadre vertifé quant à l'utilisation des infrastructures sportives pédières par la Région Communale Autonome	C 0,00	C 500 000,00	C 0,00	500000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500000,0	
Migrations des bénévoles	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Mise en place d'un Conseil Communal (Consultatif) de la Jeunesse	C 0,00	C 500,00	C 0,00	500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-500,0	
Organisation de conférences thématiques pour les Secteurs	C 0,00	C 600,00	C 0,00	600,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-600,0	
Organisation de tables rondes avec les partenaires touristiques	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Organiser des conférences thématiques et des ateliers sur l'agriculture nationale	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Organiser des journées de sensibilisation et participer activement à celles déjà existantes à l'échelon national	C 0,00	C 250,00	C 0,00	250,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-250,0	
Organiser le Salon du Sport	C 0,00	C 1 000,00	C 0,00	1000,0	C 0,00	C 0,00	0,0	1000,0	
Organiser un Salon de l'Emploi - JOBS DAYS	C 0,00	C 2 500,00	C 0,00	2500,0	C 0,00	C 0,00	0,0	-2500,0	
Prévenir le stress au travail par des ateliers et des conférences	C 4 638,05	C 1 000,00	C 0,00	5638,05	C 4 638,05	C 0,00	4638,05	1000,0	

Le subside annuel perçu (23.190,24 €) du SPW permet de couvrir les frais de personnel (tableau du coordinateur - mi-temps).

C'est le raison pour laquelle on retrouve pour les actions liées au PCS un montant estimé en frais de personnel qui correspond au salaire du coordinateur réparti entre les différentes actions du PCS.



## Synthèse budgétaire extraordinaire

Nom du projet ou action	Prévision de dép...	Subsidés	Emprunts	Fonds de Res...	Total Voles et Mo...	Solde...	Commentaires, notes
<b>2019</b>							
Travaux de rénovation et d'extension de l'école de Tilly	€ 2.651.530,53	€ 1.530.994,11	€ 1.000.000,00	€ 120.536,42	2651530,53	0,0	
Travaux de rénovation de l'école de Villers-la-Ville	€ 150.000,00	€ 95.000,00	€ 55.000,00	€ 0,00	150000,0	0,0	
Construction d'une station d'épuration à Rigence	€ 750.000,00	€ 150.000,00	€ 0,00	€ 600.000,00	750000,0	0,0	
Installation de caméras de surveillance	€ 5.000,00	€ 3.750,00	€ 0,00	€ 1.250,00	5000,0	0,0	
Acquisition de signalisations routières lumineuses préventives	€ 34.845,50	€ 27.896,71	€ 0,00	€ 6.948,79	34845,5	0,0	
Installation de caméras de surveillance	€ 22.500,00	€ 11.250,00	€ 0,00	€ 11.250,00	22500,0	0,0	
Installation d'un module de jeux sur la Plaine des Sports de Sart-Dames-Avelines	€ 135.000,00	€ 124.220,00	€ 0,00	€ 10.780,00	135000,0	0,0	
Travaux d'aménagement du cimetière de Tilly	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 20.000,00	20000,0	0,0	
	€ 3.768.576,03	€ 1.942.810,82	€ 1.055.000,00	€ 770.765,21	3.768.576,03	0,00	
<b>2020</b>							
Travaux de réfection du revêtement de la rue du Bosquet à Tilly	€ 158.895,08	€ 95.337,05	€ 63.558,03	€ 0,00	158895,08	0,0	
Travaux d'aménagement des trottoirs à Meillery	€ 35.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 35.000,00	35000,0	0,0	
Mettre en oeuvre le Plan Communal de Mobilité (PCM)	€ 50.190,80	€ 37.643,10	€ 0,00	€ 12.547,70	50190,8	0,0	
Renovation des sanitaires de l'école de Marbais	€ 123.638,40	€ 108.801,79	€ 0,00	€ 14.836,61	123638,4	0,0	
Placement de panneaux de sensibilisation à la propriété	€ 2.500,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 2.500,00	2500,0	0,0	
Renovation de la toiture de l'église de Villers-la-Ville	€ 566.665,71	€ 339.993,43	€ 226.662,28	€ 0,00	566665,71	0,0	
Travaux d'aménagement du nouveau cimetière de Sart-Dames-Avelines	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 20.000,00	20000,0	0,0	
Mettre en oeuvre le Plan Communal de Développement Rural (PCDR)	€ 75.020,00	€ 0,00	€ 75.020,00	€ 0,00	75020,0	0,0	
Vendissement de la flotte de véhicules communaux	€ 112.724,44	€ 10.139,16	€ 102.585,28	€ 0,00	112724,44	0,0	
Travaux d'époutage (et d'amélioration) du quartier Saint-Roch à Sart Dames-Avelines	€ 1.052.839,60	€ 358.575,82	€ 239.050,54	€ 455.212,24	1052839,6	0,0	En vue de pouvoir bénéficier d'un maximum de subsides provinciaux, ces travaux seront réalisés en deux phases et sur deux ans (subside de 80% avec un maximum de 25.000€/an.
Équiper les classes de tableaux interactifs	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	15000,0	0,0	
Sécurisation des portes d'accès et de bureaux de la maison communale	€ 20.442,51	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 5.442,51	20442,51	0,0	
	€ 2.232.905,54	€ 965.490,35	€ 706.876,13	€ 560.539,06	2.232.905,54	0,00	
<b>2021</b>							
Travaux d'aménagement de la rue de la Houlette à Sart-Dames-Avelines	€ 709.129,58	€ 425.477,75	€ 283.651,83	€ 0,00	709129,58	0,0	
Travaux d'aménagement des trottoirs à Meillery	€ 35.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 35.000,00	35000,0	0,0	
Travaux d'aménagement de la rue Piraimont à Sart-Dames-Avelines	€ 453.809,90	€ 272.285,94	€ 181.523,96	€ 0,00	453809,9	0,0	
Équiper les classes de tableaux interactifs	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	15000,0	0,0	
Travaux d'aménagement d'une partie de la rue de l'Abbaye à Villers-la-Ville	€ 433.208,74	€ 259.925,24	€ 173.283,50	€ 0,00	433208,74	0,0	
	€ 1.646.148,22	€ 957.688,93	€ 638.459,29	€ 50.000,00	1.646.148,22	0,00	
<b>2022</b>							
Équiper les classes de tableaux interactifs	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	15000,0	0,0	
	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	15.000,00	0,00	

2023

Équiper les classes de tableaux interactifs

€ 15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	15000,0	0,0
€ 15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	15.000,00	0,00

2024

Équiper les classes de tableaux interactifs

€ 15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	15000,0	0,0
€ 15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	15.000,00	0,00



## Zoom sur la stratégie globale :

		001 : Assurer l'égalité des chances entre et à tous les citoyens
	<b>OS1 : Etre une commune à l'écoute des besoins de sa population</b>	002 : Rendre accessibles les bâtiments publics aux PMR ou à toute personne en situation de déficience mentale, visuelle ou auditive 003 : Mettre en œuvre le Plan de Cohésion Sociale 004 : Assurer un soutien et un accompagnement aux Aînés 005 : Promouvoir la santé par différentes initiatives
		006 : Assurer à tous les élèves une scolarité épanouissante et une sensibilisation à de nouvelles idées
		007 : Développer de nouvelles technologies pédagogiques et informatiques au sein de nos écoles communales
		008 : Elaborer et mettre en œuvre le plan de pilotage à l'école de Marbais
		009 : Favoriser les échanges entre les écoles communales
		0010 : Garantir le bon état et la conformité des bâtiments scolaires
		0011 : Développer et renforcer l'aide à l'emploi
	<b>OS2 : Etre une commune attentive à l'épanouissement et au développement de ses habitants - des plus jeunes aux aînés - ainsi que de ses acteurs</b>	0012 : Encourager et sensibiliser la jeunesse à la participation à la vie de la commune et au vivre ensemble 0013 : Développer l'offre aux familles
		0014 : Agir contre l'isolement des personnes âgées par le développement d'activités et le renforcement intergénérationnel
		0015 : Soutenir, encourager et renforcer la visibilité des indépendants, artisans et commerces de proximité villersois
		0016 : Veiller au développement socio-économique de Villers-la-Ville
		0017 : Augmenter la visibilité du petit patrimoine villersois
		0018 : Valoriser davantage le pôle touristique villersois et veiller à son développement
		0019 : Apporter une aide concrète aux agriculteurs
		0020 : Renforcer la communication et l'échange entre le monde agricole et le citoyen
<b>VOLET EXTERNE</b>		





		OO42 : Assurer la gestion, l'entretien et l'aménagement des cimetières dans le respect des normes en vigueur
		OO43 : Développer de bonnes pratiques environnementales
		OO44 : Développer des actions pour améliorer la propreté publique
		OO45 : Embellir le cadre de vie des habitants de la commune
		OO46 : Poursuivre les actions déjà entreprises en faveur des animaux
		OO1 : Développer les compétences et la polyvalence des agents
		OO2 : Clarifier et préciser les missions et responsabilités des agents en vue d'améliorer la transparence de l'Administration communale
		OO3 : Renouveler les outils de gestion administrative du personnel communal pour les adapter au fonctionnement et à l'organisation actuels
		OO4 : Sécuriser et uniformiser les procédures de travail
		OO5 : Garantir la continuité du service public avec du personnel efficace
		OO6 : Améliorer la communication interne
<b>VOLET INTERNE</b>	<b>OS1 : Etre une administration communale accueillante, pragmatique, efficace qui s'appuie sur une gestion du personnel dynamique et disposant d'agents professionnels et motivés capables d'offrir un service public de qualité</b>	



## METHODOLOGIE

Mis sur les rails à une encablure de la nouvelle mandature locale (2018-2024), le projet PST a tout de suite retenu l'attention du nouveau Collège communal. Installé lors du Conseil communal du 03 décembre 2018, il a présenté sa Déclaration de Politique Communale et en a obtenu l'approbation du Conseil communal lors de la séance du 30 janvier 2019. Outil stratégique par excellence nécessitant une collaboration étroite entre les élus politiques et le personnel communal, il n'a pas fallu attendre quelques jours pour voir naître les premiers balbutiements du projet PST villersois. Un tableau clair et détaillé valant parfois mieux que de longs écrits rébarbatifs, nous avons décidé de présenter la méthodologie et les différentes étapes du processus d'élaboration ainsi que la chronologie selon cette forme synthétique.

<u>DATE</u>	<u>ACTION/ETAPES-CLES</u>
<b>JANVIER 2019</b>	Approbation de la DPC par le Conseil communal du 30 janvier Désignation d'un Référent PST au sein de l'Administration communale <u>Tâches</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- orchestrer et coordonner la démarche PST</li><li>- veiller au bon fonctionnement du projet</li><li>- assister la Directrice générale dans l'élaboration des fiches actions</li></ul>
<b>FEVRIER 2019</b>	Souscription au logiciel de gestion et d'encodage du PST permettant d'élaborer et de suivre l'exécution du Programme Stratégique Transversal – Smart Belgium Services – Belfius – « WANAPP » Constitution du Comité de Pilotage opérationnel <u>Membres</u> Severine Rucquoy – Directrice Générale Emmanuel Wylock – Directeur Financier Jérôme Borremans – Référent PST Pascal Genot – Comptable communal Présentation de la démarche PST et de la méthodologie aux chefs ou responsables de service
<b>MARS 2019</b>	En lien avec la DPC, analyse AFOM réalisée par chaque membre du Collège communal – par rapport aux attributions de chacun dans le but d'approfondir la démarche PST – état des lieux et identification des enjeux stratégiques – récolte de données et exploitation de celles déjà existantes : <b>VOLET EXTERNE</b> Analyse AFOM réalisée par les différents chefs de service (ou équivalent responsable) en collaboration avec les employés dudit service dans le but d'approfondir la démarche PST et de trouver des pistes pour améliorer l'efficacité et le professionnalisme des services offerts aux citoyens – administration générale – organisation et optimisation du fonctionnement interne : <b>VOLET INTERNE</b>



	<p>Analyse des enquêtes AFOM des membres du Collège communal et des chefs ou responsables de service par le Comité de Pilotage + compilation des propositions</p> <p>Participation des membres du Comité de Pilotage et de certains chefs ou responsables de service aux 3 formations PST données par l'UVCW</p> <p>Réunion de coordination entre l'Administration communale et le CPAS</p> <p>Définition des Objectifs Stratégiques + validation de ceux-ci et du calendrier/plan de travail par le Collège communal</p> <p>Constitution de groupes de travail pour l'élaboration des fiches actions/projets</p>
<b>AVRIL 2019</b>	<p>Présentation du logiciel « WANAPP » aux membres du Comité de Pilotage ainsi qu'aux chefs ou responsables de service – familiarisation avec l'encodage des fiches actions/projets</p> <p>Définition des Objectifs Opérationnels + validation de ceux-ci par le Collège communal</p> <p>Réunion du Comité de Pilotage : état d'avancement – proposition de structure par rapport au canevas des fiches actions/projets – plan de travail – échéances – volet financier</p> <p>Réunion Comité de Pilotage et Bourgmestre : état d'avancement du PST – discussions autour d'entrevues à planifier au sujet des actions/projets à insérer pour chaque domaines d'action</p>
<b>MAI 2019</b>	<p>Préparation des entrevues Comité de Pilotage – membres du Collège communal – chefs ou responsables de service concernant les actions/projets (chacun pour ses domaines d'action) à réaliser durant la prochaine législature + définition des rôles et tâches de chacun pour les prochaines échéances</p> <p>Réunion de coordination entre l'Administration communale et le CPAS</p> <p>Rencontre avec les responsables de l'application « WANAPP » pour une deuxième présentation plus détaillée et approfondie</p> <p>Début des réunions d'échange (7) entre les membres du Collège, le Comité de Pilotage et les chefs ou responsables de service concernant les actions/projets</p>
<b>JUIN 2019</b>	<p>Fin des réunions d'échange – dépouillement, observations et analyse</p> <p>Réunion Comité de Pilotage : tâches de chacun pour l'encodage des actions/projets – échéances de clôture des fiches – explication détaillée du canevas des fiches à remplir</p> <p>Finalisation du tableau de bord</p> <p>Début de l'encodage des fiches actions/projets</p>
<b>JUILLET 2019</b>	<p>Réunion Comité de Pilotage : état d'avancement des encodages + mise à jour</p>
<b>AOÛT 2019</b>	<p>Fin de l'encodage des fiches actions/projets</p> <p>Réunion Comité de Pilotage : état des lieux - dépouillement des fiches – remaniements – dernières mises à jour - vérification</p>
<b>SEPTEMBRE 2019</b>	<p>Validation du dossier PST par le Collège communal</p> <p>Passage devant le Comité de Direction</p> <p>Présentation du PST au Conseil communal pour prise d'acte</p>



### Grille de lecture d'une fiche action/projet

Fruit d'une étroite collaboration entre le Collège Communal, le Comité de Pilotage, les agents communaux et le CPAS, l'élaboration des fiches actions/projets est au cœur même des préoccupations des acteurs de la réalisation du PST. Véritable baromètre à plusieurs entrées, une fiche action/projet possède de multiples composantes de lecture, d'interprétation et d'évaluation. Afin de bien comprendre et de se familiariser au mieux avec l'examen d'une fiche, vous trouverez ci-après une grille d'analyse qui permettra de jauger parfaitement les tenants et aboutissants d'une action et de pouvoir s'appropriier la lecture d'un projet. Le maître-mot du Programme Stratégique villersois et, vous le comprendrez tout au long de sa lecture et de son appropriation sera la TRANSVERSALITE.

Au global, la vision stratégique de la commune de Villers-la-Ville et son implémentation – au stade actuel du projet – se construisent à partir de :

5 Objectifs Stratégiques (4 VE + 1 VI)

52 Objectifs Opérationnels (46 VE + 6 VI)

116 Actions (100 VE + 16VI)

### Caractéristiques principales

- **Nom de l'action/projet** : Dénomination de l'action/projet
- **Programme principal** : Nom du plan auquel l'action/projet se rapporte --→ Nous avons choisi, par souci d'uniformisation, de relier tous les projets présents au programme principal du PST, même si certains découlent naturellement d'autres plans ou programmes (ex : PCDR, PCM, PCS). Quand tel fut le cas, nous l'avons indiqué en programme secondaire
- **Programme secondaire** : Voir ci-dessus – programme principal
- **Objectif Politique (OP)** : Thème d'action auquel l'action/projet se rapporte
- **Objectif de Développement Durable (ODD)** : Soucieux d'inscrire notre PST dans un contexte global, nous avons souhaité rattacher nos actions aux ODD figurant dans le Programme de Développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> dans lequel tous les Etats membres des Nations Unies s'engagent à prendre des initiatives et des décisions pour imprimer une empreinte durable sur notre planète.
- **Objectif Stratégique (OS)** : Le « Devenir de la Commune ». Au nombre de 4 pour le Volet Externe alors que nous n'en avons choisi qu'un seul et unique pour le Volet Interne, ils sont la traduction de la vision des autorités communales et expriment ce

---

● <sup>1</sup> Il s'agit d'un vaste agenda international qui compile les défis en matière de développement économique et social, d'environnement et de paix. Les 17 objectifs de développement durable reposent sur le postulat d'un changement, d'une transition nécessaire (Voir la liste des 17 objectifs de développement durable en annexe).



que veut être la commune au terme de la mandature ou à plus long terme. On peut comparer l'objectif stratégique à une philosophie, un fondement.

- **Objectif Opérationnel (OO)** : Leviers mobilisés par la commune pour atteindre ses objectifs stratégiques, ils traduisent ce que la commune devra atteindre au niveau opérationnel pour réaliser ses objectifs stratégiques. Ils sont définis pour être valables à court terme ou à moyen terme (durée de la mandature). Nous avons généralement décidé de choisir plusieurs OO pour un seul OS, du fait que plusieurs thèmes d'action peuvent se retrouver dans un seul et même OS. En effet, un OS peut être atteint via plusieurs thèmes d'action et donc grâce à plusieurs OO. **C'est là que repose toute la transversalité...**
- **Volet** : Interne (fonctionnement de l'Administration) ou Externe (développement des politiques)
- **Synergie** : L'action/projet est-elle le fruit d'un travail de l'Administration communale, du CPAS ou d'une synergie entre les deux entités ?
- **Description/contexte** : Que va-t-on faire concrètement pour atteindre l'Objectif Opérationnel ? La description concerne ce que l'on sait, à l'instant « T » à propos de l'action en tant que telle. Nous répondrons ici à la question : « QUOI ? ». Si la réalisation/naissance de l'action est subordonnée à l'obtention de subsides, nous l'avons indiqué sous cette rubrique.
- **Indicateur(s)** : Les indicateurs sont des données qui représentent une information, un point de comparaison. Ils vont servir d'outil(s) d'aide au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation. Plus largement, on peut les résumer comme des outils d'aide à la décision. Nous différencierons les indicateurs de **réalisation** (pour les projets/actions), qui sont ceux que nous privilégierons dans un premier temps et de **résultat** (pour les OO). Vous remarquerez que, pour chaque fiche, la case indicateur (s) est restée vierge. En effet, la grande majorité des actions étant soit en cours de réalisation soit à l'étude, nous avons encore du temps devant nous pour déterminer les indicateurs à privilégier.

### Priorité et avancement

- **Priorité des projets** : Le projet verra-t-il le jour dans un délai à court terme (CT), moyen terme (MT), à long terme (LT) ou est-ce plutôt un projet que l'on peut associer à un travail en continu, c'est-à-dire une mission journalière d'un des services de l'Administration communale ou un événement qu'on organisera plusieurs fois durant la législature ? Afin de se faire une idée plus précise, nous avons décidé les valeurs suivantes : CT = 2019-2020, MT = 2021-2022, LT = + 2022
- **Etat d'avancement du projet** : C'est la photographie de l'état d'avancement du projet au moment de la lecture, à l'instant « T ». Celui-ci est-il à l'étude (le projet est peut-être subordonnée à l'acceptation d'un autre programme, le projet est peut-être en attente de subsides, le projet nécessite peut-être davantage de profondeur dans certaines démarches que pour officiellement être considéré comme « en cours de



réalisation », achevé, en cours de réalisation, indéterminé, reporté à la prochaine législature ou carrément supprimé pour des raisons qu'il faudra expliquer.

### **Budget**

- **Incidence budgétaire** : La mise en œuvre et les étapes de réalisation de l'action/projet auront-elles une incidence sur le budget communal ? Est-ce pour l'heure indéterminé ? Lorsque le projet est en phase « d'étude », nous avons opté pour une incidence budgétaire « indéterminée », par manque d'informations tangibles.
- **Estimations** : Quelques notes explicatives concernant l'incidence budgétaire et pouvant justifier le caractère encore indéterminé.
- **Échéances du projet** : En fonction de plusieurs paramètres parfois indépendants de la volonté même de la Commune, il est ici question de savoir à quel moment le projet va débiter (le simple fait d'entamer des démarches administratives est considéré comme le début de l'échéance) et à quel moment il se terminera/verra le jour/sortira de terre/aura lieu. S'il y a du retard, nous l'indiquerons avec les explications qui en découlent.

### **Acteurs du projet**

- **Pilote(s) du projet** : Quel(s) est (sont) le(s) pilote(s)/responsable(s) administratif du projet ?
- **Echevinat(s)** : Quel(s) est (sont) l'(les) Echevin(s) porteur(s) du projet ?
- **Service(s) impliqué(s) dans le projet** : Quel(s) est (sont) le(s) service(s) qui a (ont) aidé au développement et à la réalisation du projet ?
- **Agent(s) impliqué(s) dans le projet** : Identité de (des) la personne(s) ayant aidé au développement et à la réalisation du projet, autre que le pilote
- **Partenaire(s) externe(s) au projet** : Partenaires externes à l'Administration communale



## PST ? Note de synthèse du SPW

Le PST est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide les communes à mieux programmer leurs politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

Le décret du 19 juillet 2018 le définit comme suit : « *Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définit notamment au regard des moyens humaines et financiers à disposition. Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le Collège communal et l'administration.* »

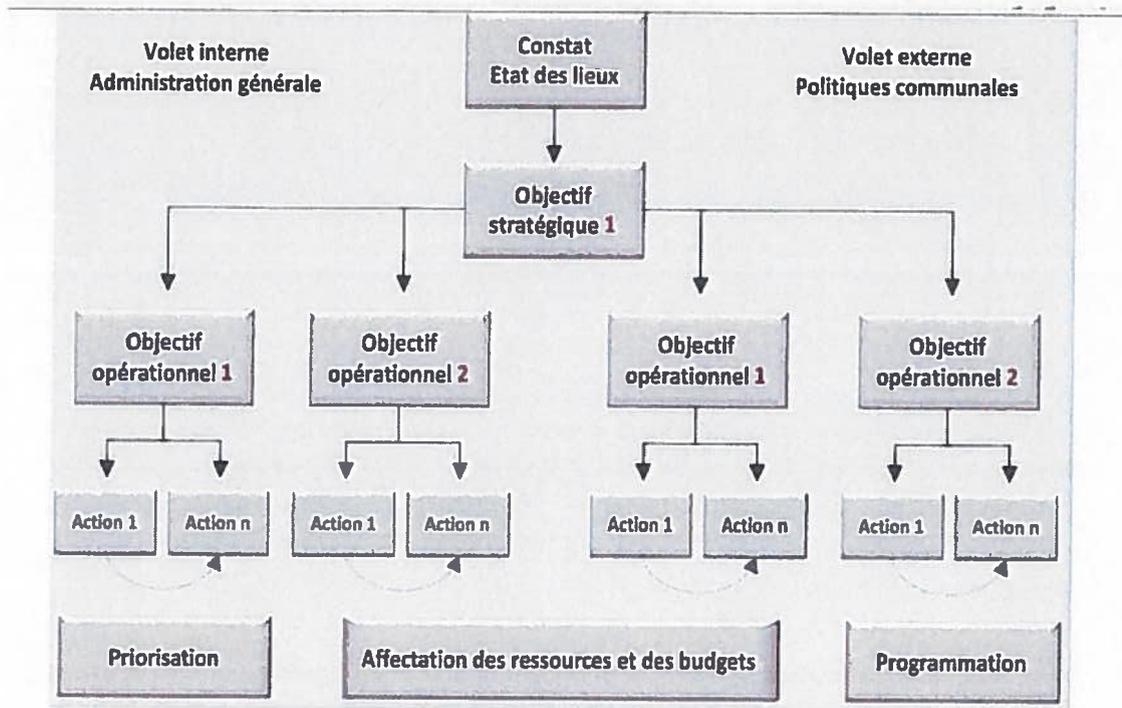
Le PST prend la forme d'une réelle programmation stratégique qui s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels et en actions. La stratégie s'accompagne d'une priorisation des objectifs et/ou des actions. Elle s'appuie sur des moyens humains (des pilotes dans l'administration qui vont réaliser les actions souhaitées) et financiers (financements suffisants dégagés sur fonds propres, en emprunt, via subsides ...). La démarche est également accompagnée d'indicateurs dans le but de vérifier la réalisation des objectifs et des actions et, si possible, l'impact des actions sur la stratégie souhaitée. Elle se termine par une phase d'évaluation qui permet d'affiner les démarches, de poursuivre, d'ajuster, etc...

Plus simplement, le PST est la Déclaration de Politique Communale (DPC) transformée en programme stratégique. La démarche PST va plus loin que la DPC car elle dépasse l'intention pour en concrétiser la mise en œuvre.

**Programme** -> C'est un ensemble de projets, d'intentions d'actions que l'on planifie

**Stratégique** -> C'est la vision politique/la stratégie communale pour la législature qui détermine ce que l'on veut que la ville/commune devienne pour ses habitants, ses forces vives, ses agents, ses partenaires, etc...

**Transversal** -> Cela implique que tous les acteurs et secteurs sont concernés. La transversalité offre une vue globale des politiques et actions à mener.



### Le PST : un tableau de bord à deux entrées

Le PST est un outil transversal unique qui produit une vue d'ensemble des politiques mises en œuvre par la commune et des actions menées en exécution de ces politiques. Il contient deux volets :

Le Volet Interne (VI), qui concerne l'administration générale :

- il vise l'organisation interne de la commune et des services communaux ;
- il met l'accent sur la stratégie interne visant à augmenter la qualité du service rendu au public en application des missions dévolues à la commune (focus sur les missions obligatoires) ;
- ses objectifs stratégiques traduisent donc la volonté politique d'améliorer le fonctionnement de la commune en tant qu'administration publique au service de ses usagers ;

Le Volet Externe (VE), qui concerne le développement des politiques communales :

- de par sa qualité d'autorité publique, la commune peut poser des actes d'autorité dans maints domaines ;
- elle est un pouvoir réglementaire, gère l'octroi de permis, pose des actes d'investisseur dans le service public et soutient des initiatives citoyennes ;
- ce volet vise à préciser les différentes actions que la commune entreprend dans tous les domaines de l'action communale ;
- l'autorité communale y décide d'objectifs stratégiques et opérationnels et d'actions dans les différents domaines qu'elle a décidé d'investir sur sa mandature ;
- la commune peut réaliser en solo ou en partenariat avec des tiers.



### Le PST : un document évolutif

La diversité locale fait des communes wallonnes une réalité plurielle. Le décret portant le PST est un décret-cadre, il met les balises d'un outil de planification à géométrie variable, d'une méthodologie, d'une démarche (sans contenu imposé). En effet, c'est bien la démarche de développer un programme stratégique transversal qui devient obligatoire et non le contenu de celui-ci. Il n'existe donc aucune forme de tutelle ou de sanction. Le PST se présente sous la forme d'un canevas souple, évolutif par nature et dont la géométrie variable peut s'adapter tant aux réalités des communes qu'aux options stratégiques qu'elles auront librement choisies. Les communes sont libres de suivre le rythme qu'elles souhaitent. Processus continu qui se répète d'une législature à l'autre, le PST se prolonge dans le temps en s'adaptant et en s'approfondissant sur le long terme.

### Le PST : un outil fédérateur

Les communes peuvent intégrer les actions d'autres plans ou programmes dans le PST. Si une commune souhaite réaliser tel ou tel plan ou programme, elle peut inscrire la réalisation même de ce plan ou programme comme action-phare de son PST (Plan Communal de Développement Rural, Agenda 21, Schéma de Structure, Plan Communal de Mobilité, Plan de Cohésion Sociale, etc...).

### Le PST : l'importance d'un bon binôme

La cheville ouvrière politique est bien sûr le Collège communal qui prépare le projet du PST et le porte tout au long de la mandature. Au niveau de l'administration, le PST doit également trouver des porteurs. C'est en somme une réalisation en binôme car l'autorité politique et l'administration, ensemble, vont co-construire le projet de ville/commune. Il nécessite un rôle actif, une implication forte et l'appropriation de la démarche pour en faire un outil de gouvernance.

Le Directeur général, en tant que chef du personnel et responsable de l'administration, a la responsabilité de la supervision, de la mise en œuvre du PST par ses agents.

Le Directeur Financier et le Service Finances de la commune ont une responsabilité financière quant au PST.

Les agents eux-mêmes et leurs responsables hiérarchiques sont également directement impliqués.

DG, DF et responsables administratifs se réuniront en Comité de Pilotage afin de se concerter dans le but de réaliser un PST des plus complets.

Un bon PST reposera également sur une synergie optimale entre la commune et son CPAS.



<b>ADMINISTRATION (COMITE DE PILOTAGE)</b>	<b>COLLEGE COMMUNAL</b>
<b>Réalisation du constat/état des lieux</b>	
L'administration détient ou collecte les éléments essentiels pour réaliser un constat de départ (analyse SWOT)	Le Collège prend connaissance de l'analyse de l'administration
<b>Définition des Objectifs Stratégiques</b>	
L'administration peut faire des propositions au politique, tout en restant toujours consciente du fait que la définition de la stratégie appartient à l'autorité politique élue	Le Collège décide et fixe les objectifs stratégiques
<b>Définition des Objectifs Opérationnels</b>	
L'administration en propose au Collège, le cas échéant	Le Collège décide et fixe les objectifs opérationnels
<b>Définition des Actions/Projets</b>	
L'administration propose	Le Collège décide
<b>Définition des Indicateurs</b>	
L'administration propose des indicateurs pertinents sur base de sa connaissance du terrain	Le Collège pose les questions
<b>Mise à jour du tableau de bord</b>	
Par l'administration	Suivi et prise de connaissance
<b>Evaluation des résultats</b>	
L'administration réalise	Le Collège arrête les principes d'évaluation et prend connaissance de l'évaluation réalisée

#### Le PST : procédure d'adoption

Le Collège communal prépare son PST une fois la DPC votée par le Conseil communal. Neuf mois plus tard, le Collège présente son PST au Conseil Communal.

*« Le Conseil communal prend acte du Programme Stratégique Transversal que le Collège communal lui présente (...) Au cours de cette même séance du Conseil communal, le Programme Stratégique Transversal peut être débattu publiquement. »*

#### Le PST : évaluations et révisions

Le PST n'a pas fonction d'immobilisme ; il est en perpétuelle évolution ou n'est pas...

Dès sa validation par le Conseil communal, il deviendra un outil central de la mise en œuvre des politiques communales et de la production de service public. Prisme d'évaluation itinérante de la décision à prendre et de sa matérialisation, il permettra à la décision politique



de s'appuyer sur une vue d'ensemble et planifiée des différents chantiers à engager sur base des moyens disponibles et en fonction de critères de priorités préétablis.

Il instruira également une proposition d'évaluation formelle des actions réalisées sur base des indicateurs d'avancement et de santé et des objectifs opérationnels sur base des indicateurs de résultat. Chaque année, de manière formelle, la commune de Villers-la-Ville adaptera son PST après en avoir tiré un bilan et en fonction des moyens disponibles.

A mi- législature, le PST fera l'objet d'une évaluation et d'une adaptation subséquente plus élaborées afin de vérifier si des éléments endogènes et/ou exogènes n'obligent pas l'autorité communale à adapter certains objectifs fixés en début de législature. A l'amont de la nouvelle législature, il appartiendra au nouveau Collège communal de s'accorder sur un nouveau programme de politique générale et d'adapter le PST pour qu'il devienne la déclinaison stratégique de son nouveau programme de politique générale.



## **ZOOM SUR LES ODD : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : 17 objectifs pour sauver le monde**



**Objectif 1** : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**Objectif 2** : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**Objectif 3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**Objectif 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**Objectif 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**Objectif 6** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**Objectif 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

**Objectif 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**Objectif 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**Objectif 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**Objectif 11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**Objectif 12** : Etablir des modes de consommation et de production durables

**Objectif 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**Objectif 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

**Objectif 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de manière durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

**Objectif 16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

**Objectif 17** : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser